



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2426

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Humanité Madagascar pour le projet d'adduction d'eau potable et assainissement en pays Bézanozano à Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2426**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Humanité Madagascar pour le projet d'adduction d'eau potable et assainissement en pays Bézanozano à Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine de Lyon (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association Humanité Madagascar est une association française loi 1901, créée en 2006. Forte d'une bonne quinzaine de membres, l'association œuvre dans le Bezanozano en montant des projets et en les finançant (puits, ruchers, miellerie, écoles, hygiène, élargissement de la proposition de nourriture, etc.) et aussi en soutenant financièrement un orphelinat de 30 enfants situé à Andoharanofotsy. Le but de l'association est de venir en aide à l'un des peuples les plus pauvres du monde dans un total bénévolat social, d'économie solidaire, d'échange de culture et de savoir, et d'un suivi permanent pour la réussite certaine des actions menées.

Ce projet est la continuation du projet pilote initié en 2007-2008, soutenu par le Fonds de solidarité eau, visant à doter le territoire Bezanozano en eau potable et en infrastructures d'assainissement. La communauté bezanozano répartie dans les communes rurales d'Antaniditra et de Mandialaza sera la cible de ce projet en raison de l'insuffisance de telles infrastructures sur leur territoire et de la volonté que ses membres ont montré lors de la réalisation du projet pilote.

Ce nouveau projet comporte 2 volets : d'abord la mise en place de systèmes d'adduction d'eau gravitaires et la construction de puits à levage manuel, ensuite la réalisation d'infrastructures sanitaires propres et adéquates. Des activités de sensibilisation et de formation des bénéficiaires seront également effectuées.

Le système d'adduction d'eau sera composé d'un captage, d'un bassin d'infiltration, d'un réservoir, de réseaux de distribution, et de 18 bornes fontaines. Les puits seront au nombre de 4. Le nombre de bénéficiaires pour le volet eau potable est estimé à 3 500 personnes. De plus, 200 latrines seront construites pour 400 familles. En outre, 2 écoles comptant au total 400 élèves seront également équipées de latrines.

Le projet est évalué à un total de 116 030 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 48 000 €.

Lors de sa séance du 4 avril 2011, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 32 000 €, Veolia Eau apportant 16 000 €.

Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 16 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le projet d'adduction d'eau potable et assainissement en pays Bézanozano à Madagascar,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 32 000 €, au titre de l'année 2011, à l'association Humanité Madagascar dont le siège est situé 923, rue Nationale 62140 Bouin-Plumoisson,
- c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association Humanité Madagascar, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer ladite convention,
- b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 16 000 €,
- c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **la dépense** correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 32 000 € à sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - compte 674 200 - opération n° 2186.

4° - **La recette** correspondante, à hauteur de 16 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - compte 748 000 - opération n° 2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.